

TRANSPORT SCOLAIRE POUR TOUT SAVOIR en quelques lignes!



Transport scolaire :
qui fait quoi ?

► **Votre enfant habite et est scolarisé dans le Pays Voironnais**, il dépend du Pays Voironnais.

www.paysvoironnais.com Rubrique Transports

AGENCE MOBILITÉ

4, av. des Frères Tardy à Volron

04 76 05 03 47

transport@paysvoironnais.com

► **Votre enfant habite et/ou est scolarisé hors Pays Voironnais**, il dépend des services du Département.

ALLÔ PACK RENTRÉE

04 76 00 36 36

polepackrentree@lsere.fr

www.paysvoironnais.com

 Pays Voironnais
mobilité



L'abonnement jeune

Collégiens, lycéens, jeunes actifs de - de 26 ans

Cet abonnement permet à tous les jeunes de moins de 26 ans (scolarisés ou jeunes actifs) de circuler de façon illimitée sur toutes les lignes à l'intérieur du Pays Voironnais (y compris Transisère). Le tarif est calculé selon le quotient familial (QF).



Économisez
3 mois
avec l'abonnement annuel!

(possibilité de payer via prélèvement automatique en 10 fois sans frais sur présentation d'un RIB!)

▶ Votre enfant a déjà sa carte OÙRA ?

▶ Vous pouvez acheter son abonnement (mensuel ou annuel): à l'Agence Mobilité, située 4 avenue des Frères Tardy à Voiron, sur le site www.paysvoironnais.com rubrique transports, aux bornes automatiques situées à proximité de l'Agence Mobilité et à la Gare routière sud de Voiron, ou auprès des dépositaires (liste sur www.paysvoironnais.com).

▶ Votre enfant n'a jamais emprunté le réseau de transport du Pays Voironnais et ne possède pas de carte OÙRA ?

▶ RDV en Agence Mobilité, muni:

- > de la pièce d'identité,
- > d'une photo de votre enfant,
- > d'un justificatif de Quotient Familial,

pour l'établissement de la carte OÙRA (au tarif de 5€, valable 5 ans) et l'achat d'un abonnement mensuel ou annuel.

En un seul rendez-vous, vous repartirez avec la carte de votre enfant et son titre de transport chargé!

→ TOUT SAVOIR SUR LES TARIFS

Ils sont fonction du quotient familial :

■ Votre quotient familial est supérieur à 660 ou votre enfant a moins de 11 ans : vous pouvez acheter son abonnement sans autre formalité.

■ Votre quotient familial est inférieur ou égal à 660 : pour bénéficier d'une réduction, rendez-vous en Agence Mobilité avec votre attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois (ou votre numéro d'allocataire CAF) ou à défaut votre dernier avis d'imposition et une copie du livret de famille.